

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Brélaz - Cannabis : le Conseil d'Etat est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup ?

Rappel

Certains sujets reviennent périodiquement sur le tapis et c'est le cas actuellement pour la dépénalisation des drogues, notamment du cannabis.

Par exemple, l'Uruguay a dépénalisé le cannabis. Le Colorado a légalisé la vente de marijuana mais six mois plus tard l'Etat tire un bilan mitigé : la police et les hôpitaux doivent composer avec un afflux d'empoisonnements, y compris chez les enfants. Il y a une hausse des délits liés à la consommation du cannabis, de même qu'une hausse des conducteurs de véhicules arrêtés sous influence de la drogue.

En Espagne, en 2014, Barcelone ferme 49 clubs de cannabis. Alarmées par le qualificatif de " nouvelle Amsterdam ", les autorités ont décidé d'agir afin d'en finir avec la réputation de capitale du joint.

Aux Pays-Bas, pour pallier aux problèmes que génèrent les coffee-shops, les autorités ont décidé en 2011 d'en réduire drastiquement le nombre. D'autre part le parlement hollandais a mis en discussion un projet visant à classer le cannabis à fort taux de THC — plus de 15% — parmi les drogues dures.

Dans le canton de Genève, un comité rassemblant des membres de tous les partis politiques — sauf l'UDC qui a quitté depuis le groupe — s'est organisé. Il s'agit de tenter une expérience pilote et d'autoriser, pendant une période de trois ans, la culture, la distribution et la consommation de cannabis et de ses produits dérivés.

Les cantons de Bâle-Ville et de Zoug, ainsi que les villes de Berne, Bienne, Lausanne, Lucerne, Winterthur et Zurich projettent d'ouvrir des clubs de cannabis.

Au niveau de la capitale vaudoise, il y a une pétition du Cannabis Social Club qui demande aux autorités de participer au projet pilote de vente légale et contrôlée de cannabis comme le prévoient les villes de Genève, Berne, Zurich et Winterthur, de tester la légalisation durable du cannabis au niveau de la ville et de se démener pour une légalisation au niveau suisse. A ma connaissance, cette pétition n'a pas encore été déposée.

Je rappelle que le 2 avril 2014 la Revue médicale Suisse publiait un article intitulé " Le cannabis ne doit plus être considéré comme une drogue douce ". Il est notamment relevé que la consommation de cannabis entraîne des troubles de l'attention, de la mémoire et des fonctions exécutives. Du reste, chaque semaine, les médias évoquent des accidents de la circulation causés par des conducteurs sous l'influence du cannabis ou d'autres drogues.

Le plus dangereux, lorsque on a consommé des drogues, est la conduite d'un véhicule car le temps de réaction est plus lent et la vision peut être déformée. Je rappelle également cet article paru dans le journal Touring. L'odeur de cannabis dans un véhicule contrôlé par la police zurichoise avait incité les forces de l'ordre à soumettre l'automobiliste à un test rapide de détection de stupéfiants, qui s'est révélé positif. Une analyse de l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich a ensuite révélé que le conducteur, moins de 12 heures après avoir consommé du cannabis présentait une concentration de 23 microgrammes de THC par litre de sang. Il se trouvait donc toujours 15 fois au-dessus de la limite, fixée à 1.5 microgrammes/litre, à partir de laquelle l'inaptitude à la conduite est considérée comme établie. (IC_862/2013)

Le 20 juin 2014, notre ancien collègue le conseiller national Jean-Pierre Grin a déposé une interpellation intitulée " Cannabis. Respect de la loi sur les stupéfiants " et a posé la question suivante à l'exécutif fédéral : " Le Conseil fédéral est-il prêt à refuser toute libéralisation du cannabis, sous quelque forme que ce soit, tant que la LStup ne sera pas modifiée ? "

Le Conseil fédéral a répondu le 3 septembre 2014 et voici, pour des raisons de compréhension, le texte intégral :

" Le Conseil fédéral a connaissance du fait que, dans différentes villes suisses, une réglementation du cannabis est à l'examen en vue de permettre aux adultes l'accès contrôlé au cannabis et à sa consommation. Jusqu'ici, il n'a pas

connaissance qu'un tel projet ait été réalisé dans l'une de ces villes, et l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) n'a pas reçu de demande concrète à ce sujet. Une évaluation exhaustive de la compatibilité d'un tel projet avec la loi sur les stupéfiants (Lstup ; RS 812.121) n'est pas possible, car l'OFSP dispose uniquement d'une ébauche de projet émanant d'un groupe de Genève. Comme il s'agirait en l'occurrence de consommation de cannabis à des fins récréatives et non pour un usage médical, il est plutôt à supposer, en l'état actuel des connaissances, que le projet envisagé ne serait pas réalisable sans réviser la Lstup.

La Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) est notamment mandatée, d'une part, pour examiner et analyser les évolutions nationale et internationales dans le domaine des dépendances et, d'autre part, pour élaborer des visions et trouver des idées prospectives pour la politique suisse en matière d'addictions. De plus, les déclarations de membres de la CFLD, telles que celles mentionnées dans l'interpellation, correspondent à des avis d'experts qui ne reflètent pas l'opinion du Conseil fédéral.

Lors de la votation populaire sur l'initiative du chanvre, en 2008, la dépénalisation de la consommation de chanvre a clairement été rejetée par le peuple et les cantons. Dans ce contexte, le Conseil fédéral pense qu'il n'y a pas lieu actuellement de réviser la loi sur les stupéfiants dans le but de légaliser le cannabis. "

Je me permets donc de poser la question suivante à l'exécutif cantonal :

Le Conseil d'Etat, en attendant une hypothétique révision de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), est-il prêt à faire appliquer sans exception les dispositions fédérales actuelles sur le territoire vaudois et poursuivre aussi bien les propriétaires de plantations découvertes que d'éventuels " Clubs de fumeurs de joints " ?

Je remercie l'exécutif pour sa réponse.

Réponse du Conseil d'Etat

Le canton de Vaud applique les lois fédérales, y compris la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup). Toutes les polices vaudoises ainsi que la Police des transports et le corps des gardes-frontières (Cgfr) sont compétents pour dénoncer des consommateurs de cannabis. De même, les autorités de poursuite pénale donnent systématiquement les suites que la loi exige aux cas de contravention ou d'infraction à la LStup qui parviennent à leur connaissance. Cela comprend toutes les affaires liées au chanvre et à ses dérivés.

La police intervient régulièrement pour démanteler des réseaux de trafiquants qui importent du cannabis ou de la marijuana depuis l'étranger. Les cultures qui se trouvent sur le territoire cantonal sont démantelées dès qu'elles sont découvertes. A titre d'exemple, 150 plantations de chanvre ont été détruites en 2014 par la seule Police cantonale. La majorité des plantations sont destinées à l'usage personnel de l'auteur et comptent entre quelques unités et quelques dizaines de plants. Parfois, des investigations judiciaires ont amené à la découverte de halles de culture professionnelles, à l'image d'un horticulteur arrêté dans le district de Lavaux-Oron lequel entretenait plus de 11'000 plants de cannabis.

Par ailleurs, la marchandise mise en vente dans certains magasins qui font le commerce de produits issus du chanvre est régulièrement contrôlée, sous l'angle du taux de THC. L'argent et la drogue sont saisis et séquestrés lorsque ces derniers sont découverts.

Pour rappel, l'opération STRADA menée conjointement par tous les partenaires de la chaîne pénale depuis 3 ans, pérennisée par le Conseil d'Etat en mars 2016, a également pour objectif de lutter contre le deal de rue. Ce dispositif a donné des résultats positifs et a contribué à la baisse des infractions liées aux stupéfiants dans le canton.

Toutefois, la politique du Conseil d'Etat ne se limite pas uniquement à la répression et l'accent est mis de manière conséquente sur la prévention, principalement en ce qui concerne les mineurs. C'est ainsi que la Police intervient dans des conférences de prévention donnée dans les classes de 8^{ème} année du canton.

Sur le plan de la prise en charge, le canton de Vaud a développé dès 2004 un programme de détection et d'intervention précoce (DEPART) de consommateurs. Ce programme s'adresse aux jeunes de 12 à 20 ans ayant un problème d'addiction au cannabis, à l'alcool ou à d'autres psychotropes et leur propose un suivi spécialisé. Il s'adresse également aux professionnels de l'éducation, du social et du pouvoir judiciaire afin de leur offrir un appui dans la gestion des problématiques de consommation touchant les jeunes. DEPART est complémentaire au programme de prévention des dépendances en milieu scolaire mené par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Il répond aux exigences posées par l'article 3c de la LStup. L'augmentation progressive des ressources de DEPART a permis, depuis 2014, son déploiement dans tout le canton. S'agissant des adultes, ceux-ci peuvent s'adresser aux différents centres de traitement spécialisés du canton (Fondation de Nant, Entrée de secours à Morges, Centre Saint-Martin à Lausanne, etc.). Aussi, depuis l'automne 2013, les automobilistes sous le coup d'un retrait du permis de conduire en raison d'une dépendance avérée à des stupéfiants peuvent bénéficier d'une prise en charge spécialisée au Centre d'aide et de prévention (CAP) de la Fondation du Levant.

En conclusion, la pression est maintenue dans le canton de Vaud en matière de drogues dites douces, sans qu'il faille toutefois perdre de vue que les moyens qui peuvent y être affectés doivent tenir compte de l'ensemble de la criminalité et

de la délinquance auxquelles la chaîne pénale doit faire face. La prévention et la prise en charge des personnes susceptibles de présenter des addictions font également l'objet d'une attention particulière du Conseil d'Etat en matière de psychotropes. Le sujet n'est donc ni banalisé ni toléré, en particulier pour les conducteurs de véhicules.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 juillet 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean